

RAPPORT MORAL 2019

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, l'activité a été intense et il me semble utile de revenir sur quelques dossiers marquants.

Tout d'abord, le **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique**.

Il aura nécessité plus d'un an de travail et l'emploi à plein temps d'une chargée de mission, Madame Carole GALFO.

L'ensemble des administrateurs et des salariés ont régulièrement été réunis dans des groupes de travail, mais se sont bien les sociétés de chasse que je souhaitais remercier ici.

En effet, sur les 1050 questionnaires envoyés, questionnaire de 48 questions, 500 nous ont été retournés. Le taux de retour par UG est très hétérogène puisqu'il va de 36 à 95%.

Ce travail nous a permis d'analyser les attentes des chasseurs dans de très nombreux domaines et de s'en inspirer pour construire notre Schéma 2018-2024.

Pour ceux qui sont allés le consulter sur le site de votre Fédération, vous avez pu constater que cette troisième génération est foncièrement plus moderne. Dans sa construction, le document est déjà pensé pour sa future évolution.

J'en profite pour remercier les services de la D.D.T. pour leur implication dans l'élaboration du document, pour la clarté des points sensibles sur lesquels Monsieur le Préfet ne céderait pas et l'intelligence collective que nous avons su trouver ensemble pour résoudre les points de blocage.

Le Schéma a fait l'objet d'une approbation par un arrêté de Monsieur le Préfet en date du 11 juillet 2018 et est, à ce titre, opposable aux sociétés et aux chasseurs.

Autre point qui a animé le dernier exercice, la **réforme de la chasse**.

Ce dossier que j'évoquais déjà l'année dernière, a eu des hauts et des bas.

Avec, au départ, une communication effrénée de notre Président national, Willy SCHRAEN, la F.N.C. s'est vite rendue compte de la dangerosité d'une communication trop rapide sur des sujets non définitivement arrêtés. Nous sommes donc passés en mode « silence ».

Même si je déborde sur le nouvel exercice, il me paraît utile de vous informer d'un certain nombre de points qui étaient dans le projet de loi examiné au Sénat les 10 et 11 avril dernier.

On notera entre autres :

- Une nouvelle réforme des statuts qui modifiera le mode des élections (1 liste unique, bloquée, non panachable, élue pour 6 années) ;
- Une fusion des comptabilités « générale » et « dégâts » pour n'en faire qu'une ;
- La disparition de la réciprocité des communes limitrophes et le maintien d'une seule validation pour un territoire à cheval sur deux départements ;
- La disparition des cotisations à la F.N.C. et à la F.R.C. pour une cotisation forfaitaire de 15.000€ contre 93.000€ actuellement ;
- La possibilité d'habiliter le personnel des fédérations de chasse à exercer une police de ruralité ;
- Une instruction totale des demandes de plan de chasse par les F.D.C. ;
- Une animation des A.C.C.A. par les F.D.C., qui est actuellement faite par les D.D.T. ;

La notion de permis à 200€ n'est pas remise en compte et la F.N.C. travaille à des mesures d'accompagnement, visant, entre autres, à encadrer la concurrence que les fédérations seraient à même de mettre en œuvre.

Il est ainsi question de créer une commission d'éthique à même d'analyser les comportements déviants et, également, d'infliger des sanctions financières.

Afin d'encadrer des comportements commerciaux agressifs, la F.N.C. souhaite mettre en place :

- Une date nationale unique d'ouverture du guichet unique ;
- Une assurance « responsabilité civile chasseur » qui ne peut être inférieure à 20€ ;
- Des frais de gestion nationaux arrêtés à 5€ ;

Cette réforme qui réjouit, entre autres, par son permis national à 200€, fait parfois oublier certains problèmes.

En effet, dans notre département, comment faire cohabiter sur une même chasse, un « national tout gibier » à 200€ et un « départemental grand gibier » à 160€ dont 36€ de timbre grand gibier ?

En termes de justice sociale, un vrai problème se pose rendant le maintien du timbre grand gibier impossible.

C'est donc tout un modèle économique qu'il faut reconstruire avec toutes les incertitudes qui pèsent sur les contours fiscaux de cette loi chasse.

Nous serons donc certainement amenés à faire une nouvelle assemblée en juin prochain, avec les ajustements qui seront dictés par la loi.

Cela fait naturellement le lien avec le **guichet unique** :

Nous n'étions pas tout à fait prêts pour la dernière saison cynégétique, c'est pourquoi nous avons retardé l'évolution du fonctionnement du guichet unique.

Sous ce nom barbare, c'est en fait le service qui s'occupe de la validation du permis de chasser.

Jusqu'à présent, les chasseurs recevaient tous les éléments de la validation en format papier. L'évolution de notre système informatique nous permettra désormais de n'envoyer ces formulaires qu'aux 7.500 chasseurs qui valident sous forme « papier ». Pour ces derniers, qui nous ont communiqué une adresse mail, ils seront informés par mail de l'ouverture du guichet unique sur le site de la F.D.C. pour les inciter à valider en ligne.

Pour les 5.000 qui sont déjà en e-validation, la même démarche sera mise en œuvre mais sans l'envoi du formulaire. Un doublement du message par S.M.S. était presque finalisé l'année dernière.

C'est immédiatement 7.500€ d'économie directe réalisée sans compter le temps de travail du personnel.

Dans les nouvelles moins réjouissantes, à ce jour, nous ne savons pas quand le guichet unique sera ouvert car cela est en lien avec l'adoption de la loi chasse.

Une chose est sûre : ce ne sera pas le 1^{er} juin 2019.

On nous parle, au niveau national, du 1^{er} juillet. Cela ne servira donc à rien de harceler la Fédération : la balle n'est pas dans notre camp.

Cela peut donc entraîner une gêne pour certains chasseurs (gardes, louvetiers) puisque la validation actuelle s'arrête le 30 juin 2019 au soir. Nous avons eu des bruits de couloir pour une prolongation de la validation actuelle mais... prudence !

Dans les dossiers qui fâchent, j'aborderai rapidement celui des **dégâts** :

Je dis « rapidement » car nous y reviendrons plus en détail dans le rapport technique.

Le montant des dégâts a baissé mais nous restons

- à la merci de la météo. Après la canicule, les prairies ont payé un lourd tribut après les premières pluies ;
- à la merci des cours mondiaux des denrées alimentaires ;
- à la merci du bon vouloir des chasseurs à poser des protections ;
- à la merci des territoires de chasse insuffisamment, voire pas chassés.

Même si battues administratives et tirs de nuit ont été peu nombreux en 2017/2018, la situation est à ce jour, complètement différente.

Je profite pour vous informer que le rapport d'une mission parlementaire portée par le Sénateur Jean-Noël CARDOUX et le Député Alain PEREA, vient d'être rendu. Ce rapport traite du thème « Restaurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique pour une pleine maîtrise des populations de grand gibier et de leurs dégâts à l'échelle nationale ». Ce rapport est, dès aujourd'hui, consultable en page d'accueil du site de la Fédération. La F.D.C. 01 a participé au travail de cette mission parlementaire.

Sans transition, je voulais faire un point sur l'**intranet** :

Tous les territoires se sont vus attribuer un « espace adhérent » sur le site de la Fédération. Il a fallu du temps, mais les déclarations en ligne se généralisent.

Madame Laurence PIGUET, à l'accueil, a dû accompagner de nombreux adhérents pour les premières démarches, les « bugs » informatiques ont été résolus et, aujourd'hui, l'outil semble donner satisfaction aux chasseurs.

D'autres applications sont en voie de finalisation comme le tableau « bilan petit gibier » qui sera en ligne, les inscriptions aux formations, le dépôt de documents sur l'espace adhérent avec notification par mail et S.M.S.

Le travail poursuit son cours, comme décidé par les élus de la F.D.C.

Je ne pourrai pas faire ce tour d'horizon sans parler des **C.P.O.** que nous avons avec le Département et la Région.

Derrière ce terme barbare, se cache : Convention Pluriannuelle d'Objectif.

Il s'agit de conventions, d'une durée de 3 ans, qui permettent un partenariat technique et financier dans des actions d'intérêt commun.

Je ne les détaillerai pas maintenant car Laurent nous fera un bilan dans la présentation technique. Ce que je peux dire, c'est que la C.P.O. avec le Département se termine cette fin d'année, et que celle avec la Région vient de repartir pour 3 ans. La convergence des deux C.P.O. sur certaines actions, permet de les financer à 100%.

A noter que, pour ne pas être en situation de dépendance, ces subventions sont utilisées à 80% pour de l'investissement, ce qui veut dire que, si demain elles s'arrêtent, l'action s'arrête sans conséquences pour la Fédération.

J'en finirai par un clin d'œil vers ceux qui ont la dent dure envers leur Fédération : la **gratuité des services** :

Il est parfois bon de rappeler certaines vérités qui échappent à ceux qui ont une mémoire sélective. En effet, aujourd'hui :

- le carnet de battue est gratuit ;
- les cartes de société sont gratuites ;
- la revue fédérale est gratuite ;
- les formations sont gratuites ;
- le conseil aux sociétés est gratuit ;
- il y a une dotation annuelle en pancartes, gratuite ;
- il n'y a pas de frais de dossier pour la validation du permis. Seules 19 fédérations en France sont dans cette situation, les autres appliquant des frais allant de 2 à 8€.

Il me semblait utile de rappeler qu'on n'est peut-être pas si mal lotis dans l'Ain.

Conformément aux engagements pris en 2017 par le conseil d'administration, il a été demandé au territoire de la Dombes de faire émerger une candidature au poste d'administrateur de l'U.G. 3 par le biais d'une cooptation.

Par vote le 19 juin 2018, le Comité de Pilotage de l'U.G. 3 a désigné Monsieur Gilles PEILLON pour proposer sa candidature à une cooptation.

A noter qu'une autre candidature était également présente, celle de Monsieur Stéphane D'ADELER.

Le Président GRIFFON demande ensuite à Gilles PEILLON de se présenter et d'exposer ses motivations à ce poste d'administrateur.

Je vous le présente succinctement :

- Gilles PEILLON a 54 ans et habite en Dombes (Le Plantay) ;
- Il y chasse depuis 37 ans, a eu des responsabilités dans la gestion de territoires de chasse ;
- Sa motivation s'oriente vers la chasse du gibier d'eau et du petit gibier, et il est animé par la recherche d'une chasse apaisée ;
- Il travaille depuis 3,5 ans au sein du COPIL de la Dombes ;
- Professionnellement, il a des responsabilités commerciales au sein de GRDF.

Je vous remercie pour votre attention.